

Les requérants d'asile sont les bienvenus

Avant même de pouvoir développer son interpellation au sujet de l'accueil des requérants d'asile, le conseiller communal Patrick Bréchon obtenait, selon ses dires, mardi, «*la réponse que j'attendais ce soir de la part de la Municipalité*». En début de séance, la municipale Françoise Tecon-Hebeisen déclarait que, lors d'une discussion informelle avec le préfet Jean-Pierre Deriaz, elle avait évoqué la perspective de la mise sur pied d'un accueil des réfugiés au niveau régional. Une idée soutenue par le préfet.

Mardi soir, le chef de groupe rose-vert déposait son interpellation «*relative à la mise à disposition de l'abri de protection civile communal à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en vue d'accueillir des requérants d'asile*». Le conseiller communal y évoquait même des pistes concrètes pour aménager à Rolle un centre d'accueil de jour, estimant que la Perle du Léman, troisième plus grande ville du district, «*devait apporter sa contribution à cette problématique d'importance dans*

tout le pays et notre canton».

La Municipalité se montrant prête à étudier la question, Patrick Bréchon a proposé que les conseillers votent une résolution, moins contraignante que le contenu de son interpellation, en signe de soutien à l'exécutif. Le débat a été relativement nourri, mais il a finalement abouti à l'acceptation de la résolution avec une majorité très nette des «pour» du côté de la gauche – seules quatre mains se sont levées en faveur de la résolution dans les rangs de la droite. Elle stipule que «*le Conseil communal encourage la Municipalité à étudier toutes possibilités pour accueillir des requérants d'asile, si possible avec un centre de jour*».

Du côté de l'exécutif, qui s'est dit prêt à étudier la question et à trouver des solutions à Rolle, tant le syndic que Françoise Tecon-Hebeisen ont réitéré leur conviction: l'accueil des réfugiés doit être envisagé à l'échelon de l'ensemble des communes du district et en partenariat avec la population locale. ● JOL